

Commission HHS du mardi 29 septembre 2009

Présentation du GIAP

« Entre l'école et la famille : l'animation parascolaire »

1 L'organisation

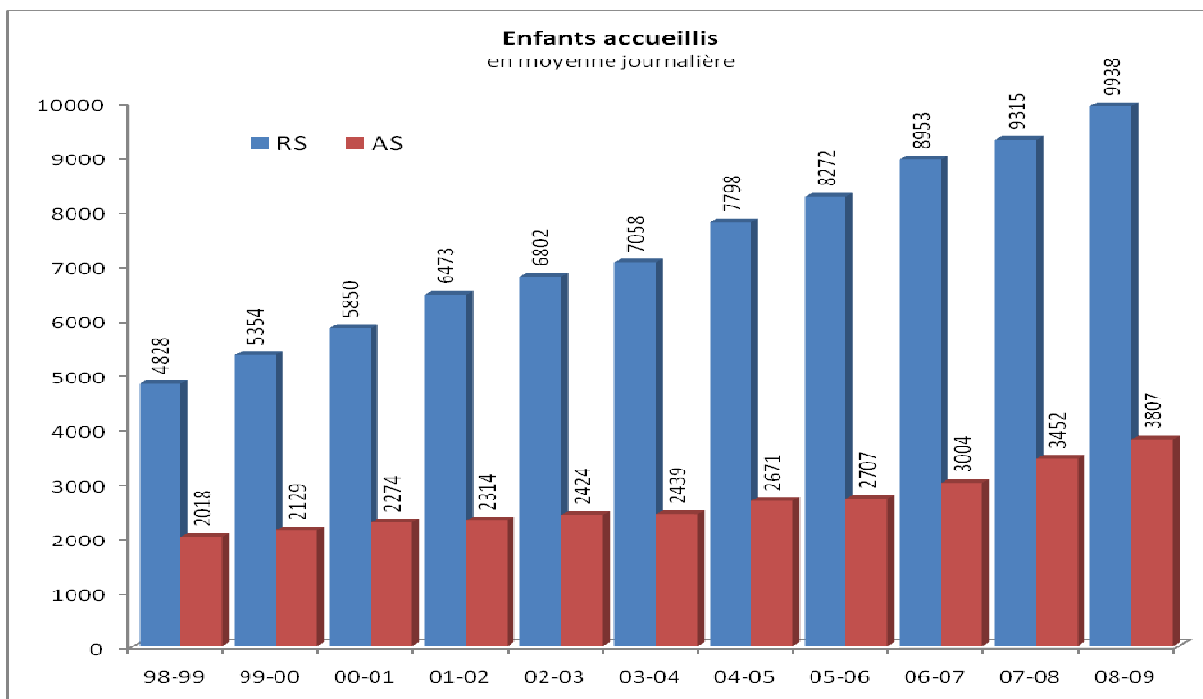
Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), institué par la Loi sur l'instruction publique (L.I.P.) et la loi sur l'administration des communes (L.A.C.), est rattaché à l'Association des communes genevoises (ACG). A ce jour, 41 communes ont adhéré à cette institution. Elles représentent les 99.2% de la population.

Le but du parascolaire est de permettre aux enfants qui le fréquentent de vivre avec plaisir des moments importants de leur journée.

Le GIAP prend en charge les élèves de l'enseignement primaire, dans les communes faisant partie du groupement, inscrits à l'accueil de midi, de l'après-midi et, selon les besoins d'un quartier ou d'une commune, le matin, durant les jours scolaires exclusivement.

L'interaction avec les communes permet de pratiquer une politique de proximité, de répondre de manière différenciée aux besoins exprimés par les collectivités locales et d'ajuster l'offre à la demande.

Le Département de l'Instruction Publique est garant de la qualité éducative de la prise en charge des enfants.



Le conseil et le comité sont les deux instances du Groupement.

Le **conseil** du groupement se compose de représentants-tes des communes membres et de l'Etat. Les délégués-es sont désignés-es par l'autorité exécutive communale pour la durée de la législature communale. L'Etat de Genève est également représenté par le département de l'instruction publique. Il se réunit au moins une fois par année en assemblée ordinaire.

Le **comité** du groupement est élu pour quatre ans correspondant à la durée de la législature communale. Il est composé de 9 membres, la ville de Genève a droit à trois sièges, l'ensemble des communes comptant plus de 15'000 habitants ont ensemble droit à deux sièges, les communes de moins de 15'000 habitants à un siège. L'Etat de Genève est représenté par trois membres.

2 Le financement

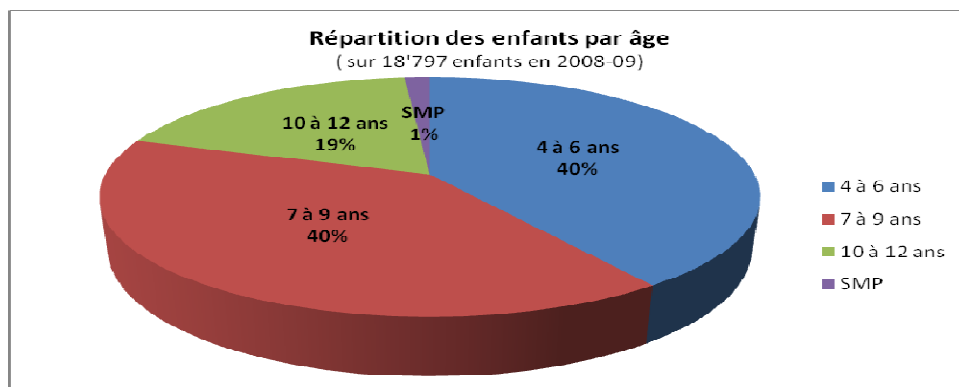
Le financement public du GIAP est assuré à 90% par les Communes et à 10% par l'Etat. Le budget comprend également une contribution parentale, tenant compte de la situation sociale et économique des familles.

3 Les activités

Ce sont plus de 56% des enfants scolarisés (1^E à 6^P) qui fréquentent les activités parascolaires.

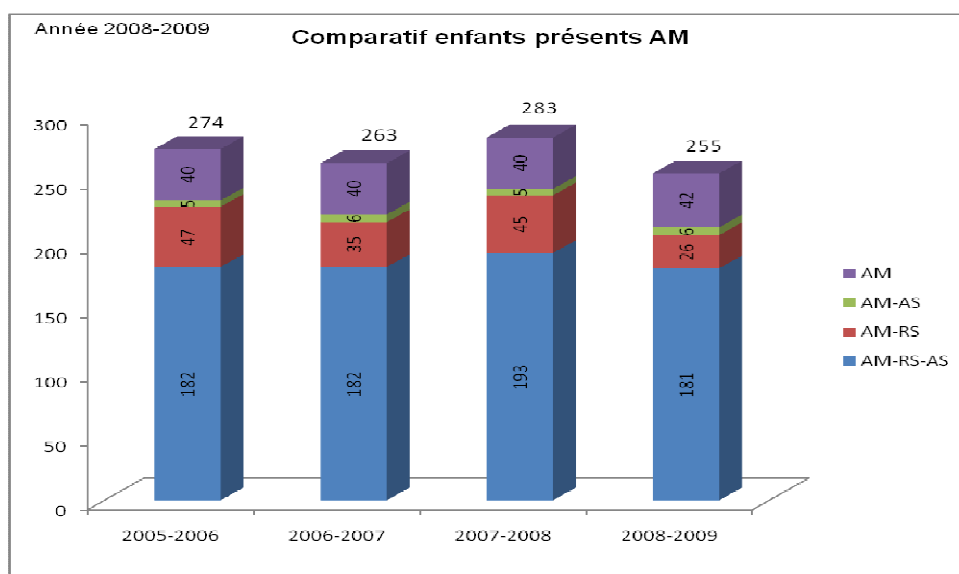
L'enfant doit participer à l'entier de l'activité parascolaire proposée. Le petit-déjeuner (AM), et/ou le repas de midi (RS), et/ou le goûter (AS) forment avec l'animation un acte éducatif indissociable.

La sécurité fait partie intégrante de la composante parascolaire, mais ne saurait en être le but unique : le parascolaire doit offrir aux enfants un accueil sécurisant, un espace de socialisation et des activités d'éveil. Sous une forme ludique, il constitue un acte éducatif complémentaire à celui des familles.



accueil du matin

Dans 8 écoles du canton, les enfants de l'école enfantine sont accueillis, à certaines conditions, à partir de 7 heures du matin jusqu'au début de l'école. Un petit-déjeuner et un moment de détente leur sont offerts.



la pause de midi et le repas (RS)

Les enfants de la 1^{ère} enfantine à la 6^{ème} primaire sont accueillis et pris en charge par les animateurs et les animatrices dès la sortie de l'école et jusqu'à la reprise des cours.

En collaboration avec le GIAP, la fourniture des repas est assurée par les communes ou par les associations privées de cuisines et restaurants scolaires qui les facturent directement aux parents.

Un moment de sieste est prévu pour les enfants de la 1^{ère} enfantine.

Diverses activités plus spécifiques sont organisées telles que : Jeunesse et Sport « Kids », tournois de foot parascolaire, tournois de balle brûlée et de Unihockey, théâtre, vidéo...

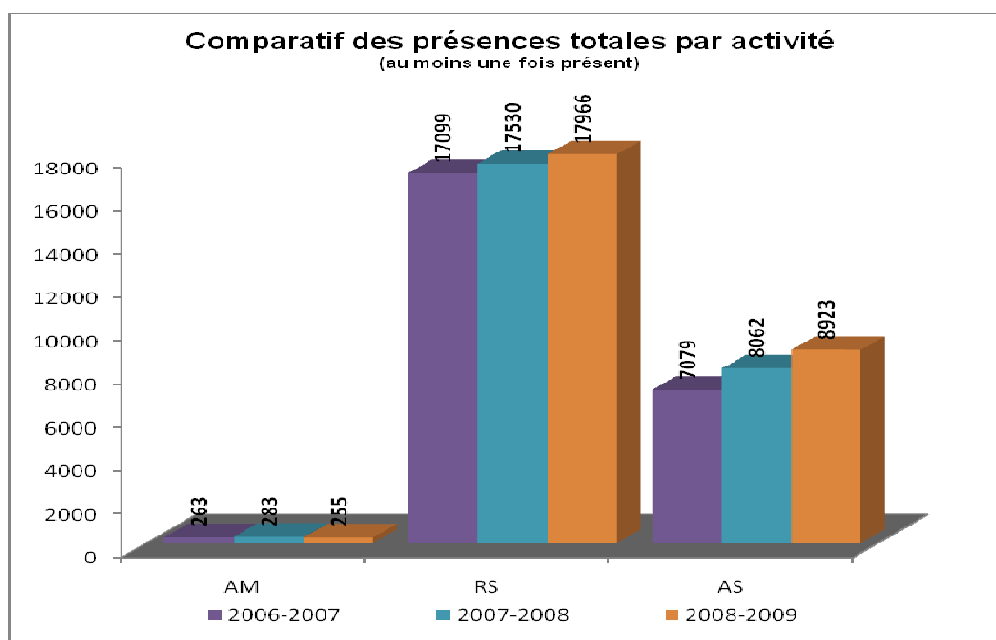
après l'école, jusqu'à 18h (AS)

En fin d'après-midi, les animateurs et animatrices parascolaires accueillent les enfants de la 1^{ère} enfantine à la 6^{ème} primaire.

Les enfants prennent un goûter et participent à des animations ludiques, créatives ou sportives, dans les locaux aménagés et entretenus par les communes.

Les devoirs à domicile ne sont pas pris en charge par les activités surveillées.

Diverses activités plus spécifiques sont organisées telles que : piscine, ateliers sportifs, Ciné-kids, contes, appuis extrascolaires, poterie, « Mémoire-vivante » avec les aînés,...



Enfin, le parascolaire collabore activement à des manifestations locales telles que : Bonhomme-Hiver, semaine du goût, semaine sans TV, carnaval, décoration des sapins de Noël ...

4 Le personnel

A la rentrée scolaire d'août 2009, ce sont 27 responsables de secteur, 696 animateurs-trices et 237 remplaçants qui sont actifs au sein du GIAP. Leur formation initiale est assurée par le Centre d'étude et de formation pour travailleurs sociaux (CEFOC). Une formation continue, individuelle ou en équipe, leur est proposée tout au long de l'année.

Le service parascolaire agit grâce à un réseau de compétences socio-éducatives et administratives mis en place sur le terrain auprès de 132 équipes réparties dans le canton.

les responsables de secteur

27 responsables de secteur agissent de manière locale auprès des équipes parascolaires. Ils sont le premier niveau hiérarchique et répondent ainsi aux besoins spécifiques des communes et des partenaires.

Leur principal rôle est de coordonner le travail des équipes parascolaires d'un secteur géographique donné en favorisant les échanges au sein des équipes et dynamisant la réalisation de projets socio-éducatifs, dans le respect du cahier des charges des animateurs/trices parascolaires. Il gèrent également les ressources au sein des équipes et assument un travail technique destiné à la gestion administrative des données nécessaires au fonctionnement de l'institution.

Deux axes de travail sont à distinguer au sein de leur mission :

- la gestion éducative, occupant 75% du temps de travail.
- la gestion administrative, occupant 25% du temps de travail.

les animateurs-trices

696 animateurs-trices sont responsables et encadrent quotidiennement les enfants qui leur sont confiés.

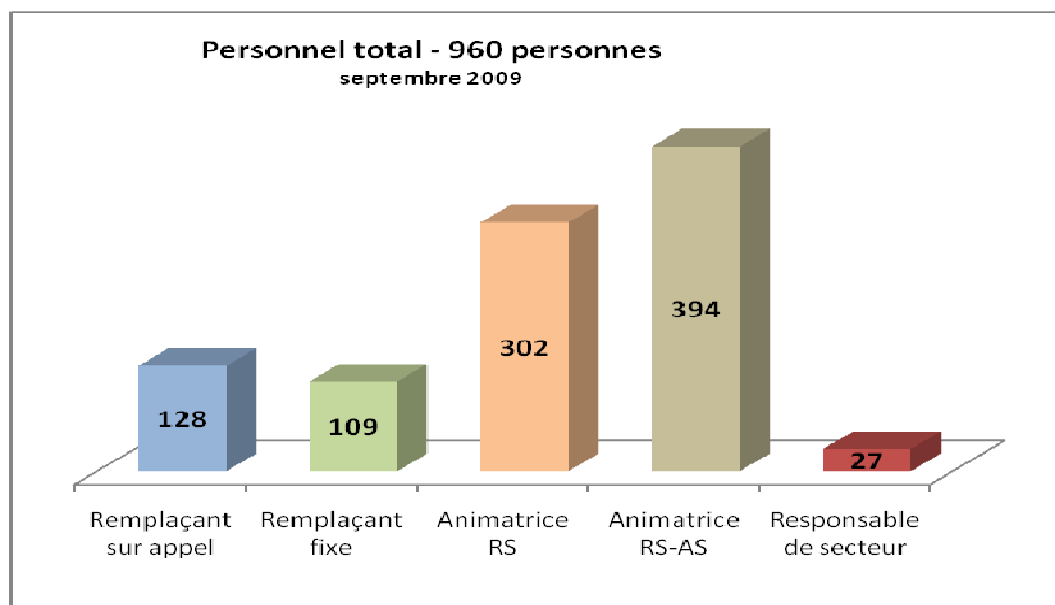
Ils mettent en place les conditions favorisant l'exécution, en toute sécurité, d'activités adaptées d'animation et d'accompagnement grâce aux connaissances et savoir-faire de base relatifs à l'état de développement des enfants qu'ils encadrent.

Ils organisent les temps de loisirs, assurent le déroulement des repas en lien avec les intervenants des associations de restaurants scolaires et assument un rôle éducatif complémentaire à celui de la famille et de l'école.

Ils sont au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée.

les remplaçant-e-s

237 remplaçant-e-s sont disponibles pour effectuer les remplacements du personnel absent (remplaçant sur appel) ou occuper des postes laissés vacants par les démissions,...(remplaçant fixe). Ils sont rémunérés sur la base horaire.



apprenti-e-s et stagiaires ASE

En collaboration avec la FASE, nous avons engagé : 1 apprenti en 2007, 2 apprenti-es en 2008 et 2 apprenti-e-s en 2009

Par ailleurs, nous accueillons, toujours en lien avec la FASE, des stagiaires de l'école ASE durant leurs 3 années de formation (9 en 1^{ère} année, 3 en 2^{ème} et 3 en 3^{ème}).

Enfin, le GIAP a engagé depuis la rentrée scolaire de 2009, une assistante socio-éducative à 50% dans une équipe parascolaire œuvrant au sein du Réseau d'Enseignement Prioritaire.